

Département des CÔTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Mairie de PLANCOËT
Tél. : 02.96.84.39.70
Email : contact@plancoet.fr

Délibération n°065-2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage :

Vendredi 11 septembre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23 - Présents : 19 - Votants : 22

Séance du mardi 15 septembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BARRAUX Patrick, LABBÉ Céline, BOUAN François, ROLLAND Marie-Charlotte, HEUX Claudine, WOHL Gérard, COTTEBRUNE Yves, FOREST Eric, NEVOT Gilles, REBILLARD Dominique, PÉATIER Carole, DESBORDES Gwénaëlle, DELAMARRE Patricia, LONCLE Marie-Pierre, CHANTEREAU Vanessa, MARCHESSEAU Marion, DUFEIL Tanguy, PERROT Justine, CADE Armand.

Excusés avec procuration : Monsieur SAMSON Noël (procuration donnée à Mme HEUX Claudine) ; Madame DUBAR Martine (procuration donnée à Mme LABBÉ Céline), Monsieur BEAUDUCEL Fabrice (procuration donnée à M. FOREST Eric)

Excusé : Monsieur DESCLOS David

Secrétaire de séance : Madame PÉATIER Carole

OBJET : Cession Parcelle ZC 401 Rue des Bruyères

JACQUOT Jean Marc a sollicité la commune afin d'acquérir la parcelle ZC 401 Rue des Bruyères d'une surface de 28 m2 jouxtant sa propriété.



Selon les domaines, la valeur vénale de cette parcelle est de 280 € Hors droits et charges avec une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de cession à 252€ HT

Tous les frais de mutation et de bornage seront mis à la charge de l'acquéreur.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

L'acquéreur a exprimé son accord pour cet arrangement le 10 avril 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix présentes et représentées, décide de :

- **AUTORISER** la cession au profit de Mr JACQUOT Jean-Marc
- **FIXER** à 252 € HT la valeur vénale de la parcelle cédée d'une surface de 28 m²,
- **PRÉCISER** que les frais de géomètre seront supportés par l'acquéreur
- **PRÉCISER** que tous les frais de mutation seront mis à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Patrick Barraux

